

# Bordereau d'envoi

## Madame Nelly CAZANAVE

Présidente Comité de Quartier RANGUEIL- SAUZELONG 19, rue Claude Forbin 31400 TOULOUSE

## Émis à Toulouse, le 5 JUIN 2012

Nos réf: DGST/PDA/CD/FE/2012/8980

De: Tisséo-SMTC

Service: DGST Politique

Déplacement et Accessibilité N° direct: 05.67.77.80.78

E-mail: christophe.doucet@tisseo.fr

#### Liste des pièces :

Désignation	Nombre d'exemplaires	Observations
Objet:  Votre demande de renseignement concernant les ER inscrits au PLU du Grand Toulouse – commune de Toulouse au bénéfice du SMTC		Je vous prie de bien vouloit trouver ci-joint :  - copie du courrier qui vous a été adressé le 10 ma dernier : les explications fournies pour la station Rangueil valent également pour la station Sauzelong.  - extrait du document cartographique « Nouveaux ER à inscrire » avec l'emprise des deux ER Rangueil et Sauzelong.  Sincères salutations.

**Christophe DOUCET Urbanise Qualifié** Responsable du service Politique des Déplacements et Accessibilité





#### Le Président

Madame Nelly CAZANAVE
Présidente
Comité de Quartier RANGUEIL-SAUZELONG
19, rue Claude Forbin
31400 TOULOUSE

Toulouse, le 1 0 MAI 2012

Nos réf : DGST/CD/NB/2012/ 2g33 Vos réf : Votre courrier du 15 mars 2012

Affaire suivie par : Christophe DOUCET

Objet: Modification du PLU - Rangueil Sauzelong

Madame la Présidente,

Par courrier du 15 mars 2012, vous souhaitez connaître les motivations du SMTC quant à notre demande de modification du PLU de Toulouse sur des parcelles attenantes aux stations de métro Rangueil et Sauzelong.

Je vous informe qu'il s'agit d'une demande d'inscription de nouveaux emplacements réservés, au bénéfice du SMTC et à destination de l'aménagement de pôles d'échanges, en vue de faciliter l'accessibilité aux transports en commun, d'améliorer les échanges bus / métro et d'avoir la possibilité d'accueillir à ces arrêts plusieurs de lignes de bus, afin de répondre à l'évolution de la demande de déplacements.

Il est à noter que ces nouveaux emplacements réservés reprennent en partie ou en totalité les anciens emplacements réservés 804 et 805, ces derniers ayant fait l'objet d'une demande de suppression compte tenu de l'achèvement de la ligne B du métro.

Vous trouverez ci-joint, pour votre parfaite information, les emprises demandées pour ces emplacements réservés.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance da ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,

Joël CARREIRAS